



PPE 3... VISION DE LONG TERME, FUITE EN AVANT OU MIROIR AUX ALOUETTES ?

100 % libres
...100 % vous !

La programmation pluriannuelle de l'énergie dite PPE 3 est plus un pari qu'une stratégie

Une PPE avec des avancées que la CFE Énergies salue

Lors de son déplacement dans le Jura, le Premier Ministre a rendu publiques les orientations de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie dite PPE 3. La CFE Énergies en prend acte tout en saluant les avancées pour les salariés des Industries Électriques et Gazières qu'elle représente et défend : relance des investissements dans l'hydroélectricité, développement des gaz renouvelables, programme du nouveau nucléaire qui permettra de pérenniser sur le long terme le socle pilotable de production d'électricité bas carbone.

La CFE Énergies salue tout autant la fin de l'hérésie qu'entérine enfin la PPE 3 : la précédente PPE programmait en effet la fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici 2035, comme si Fessenheim n'avait pas été plus qu'une faute politique, et comme si la prolongation la plus large possible du parc nucléaire existant n'était pas, et de loin, la meilleure option économique pour le pays.

Un pari électrique risqué dont il faut limiter les effets

Néanmoins, la CFE Énergies regrette que la voix des électriciens n'ait pas été davantage entendue par le Gouvernement. Le volet électrique de la PPE 3 se révèle en effet plus un pari risqué qu'une stratégie équilibrée pour l'avenir du système électrique. N'en déplaise à certains, ce n'est pas en faisant du " en même temps " pour ne fâcher personne et gagner du temps que l'on bâtit un système équilibré, compétitif, robuste et résilient !

En empilant à court-terme de nouvelles capacités de production alors que la demande d'électricité risque de rester atone encore quelques années comme le craint RTE, et comme si rien ne s'était passé depuis le discours de Belfort en février 2022, la PPE 3 ressemble à une fuite en avant dont la réussite repose sur le pari d'une électrification aussi massive que rapide, aussi souhaitable qu'hypothétique.

Au regard de l'enjeu de l'électrification, la CFE Énergies prendra toute sa part dans les travaux que le Gouvernement va engager dans les prochaines semaines. Mais elle rappelle que cette électrification, aussi désirable soit-elle, est une mutation profonde qui va prendre du temps et coûter cher, qu'il s'agisse d'industrie ou de transports.

De plus, son acceptabilité sociale, son accessibilité économique et donc sa concrétisation sont tout sauf garanties alors que la désindustrialisation se poursuit et que les ventes de véhicules électriques et de pompes à chaleur stagnent voire régressent. Le narratif selon lequel l'électrification serait facile parce que l'électricité décarbonée est abondante relève à bien des égards de la pensée magique.

La réussite de l'électrification passera d'abord par un électrochoc reposant sur des actes forts et concrets dont le Gouvernement n'a pas vraiment fait la preuve jusqu'à présent,

comme en matière de fiscalité électrique. C'est en suivant la recommandation européenne visant à baisser les taxes qui pèsent sur l'électricité, et donc en décidant d'une baisse rapide et massive de l'accise ou de la TVA, que les actes du Gouvernement donneront corps à sa déclaration d'amour envers l'électrification.

La réussite de l'électrification et les transferts d'usages dépendent également de la compétitivité globale de l'électricité, ce qui impose de rechercher l'optimum technique et économique du système électrique. Or en l'absence d'analyse en coûts complets du système intégrant les coûts des réseaux, des flexibilités, du stockage, du back-up pilotable ou de la modulation, la PPE 3 a pris le risque de ne pas rechercher cet optimum, quitte à faire des choix qui désoptimisent le système, en augmentent les coûts globaux et donc feront augmenter le prix final de l'électricité, ce qui rendra les objectifs d'électrification plus difficiles à atteindre, comme ceux de la réindustrialisation.

La CFE Énergies considère par ailleurs que la différence de temporalité induite par la PPE 3 entre le développement rapide, dès 2026, de nouvelles capacités de production, notamment renouvelables, et une électrification plus lente risque de conduire sur le court-terme, du fait des surcapacités de production ainsi générées, à un déséquilibre du système électrique coûteux pour la collectivité au regard des coûts échoués générés et de la concurrence fratricide entre moyens de production électrique bas carbone dont la modulation du parc pilotable est l'illustration.

Pour la CFE Énergies, la stratégie énergétique du pays ne peut pas reposer sur un pari aussi incertain. Pour limiter les risques de ce pari, le Gouvernement doit désormais faire preuve de cohérence. Il doit dès maintenant flécher l'ensemble des dispositifs de soutien public vers la priorité qu'est l'électrification, et mettre fin au soutien public au développement de capacités de production dont la mise en service interviendrait avant la montée en puissance de cette électrification. Synchroniser le développement de l'offre électrique avec celui de la demande est à l'évidence de bonne gouvernance, et ce dès maintenant, sans même attendre la clause de revoyure annoncée pour 2027.

La CFE Énergies regrette par ailleurs que le Gouvernement n'a pas attendu, pour publier la PPE 3, la publication du rapport d'EDF sur la modulation de son parc de production ou de disposer des conclusions de la mission de messieurs Lévy et Tuot ou de celle conduite par le député Raphaël Schellenberger, ni tenu compte des alertes de l'OPECST ou du Haut-Commissaire à l'Énergie Atomique. Les attendre et en tenir compte aurait à coup sûr réduit les risques du pari électrique de cette PPE.

Au-delà de l'électricité, l'atout des solutions gazières bas carbone

Si l'équilibre du pari électrique que constitue la PPE 3 repose sur une électrification aussi forte que rapide, il n'en reste pas moins qu'il restera des secteurs (dans l'industrie, la chaleur, la mobilité lourde...), qu'il sera difficile d'électrifier ou qui seront très lents à électrifier.

Pour la CFE Énergies, l'indispensable décarbonation de ces usages et secteurs passera donc également par la mobilisation des solutions gazières bas carbone. La CFE Énergies salue donc la reconnaissance par cette PPE 3 des atouts des gaz verts, renouvelables et bas carbone, et le cap clair qui donne la visibilité nécessaire à leur développement.

Pour autant, la pleine mobilisation de ces solutions gazières bas carbone suppose la pérennisation des infrastructures gazières du pays, en particulier celles qui contribuent

à la collecte ou à la distribution des gaz renouvelables et bas carbone. C'est le sens des travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie auxquels la CFE Énergies est très attentive afin d'y porter la voix des gaziers.

L'exemplarité industrielle et sociale doit être au cœur de la PPE

Enfin, maintenant que la trajectoire énergétique du pays a été définie, la CFE Énergies appelle le Gouvernement à mettre sa stratégie énergétique en cohérence avec la souveraineté industrielle qu'il défend à Paris comme à Bruxelles, et avec l'exemplarité sociale qui doit caractériser le secteur de l'énergie.

La défense des filières industrielles est un des arguments mis en avant par le Premier Ministre pour justifier l'urgence de publier la PPE. La CFE Énergies lui demande donc de s'assurer que l'ensemble des acteurs de cette PPE, sans exception, se conforment désormais aux logiques du Made in Europe ou du Buy European Act, et s'interdisent toute stratégie low cost reposant sur des importations de technologies et d'équipements extra-européens (et qui a caractérisé jusqu'à présent nombre d'acteurs prétendument industriels). Le Gouvernement peut dès à présent afficher son volontarisme en la matière en imposant de tels critères dans les appels d'offres qu'il a d'ores et déjà annoncés. En matière d'énergie, secteur clef pour la souveraineté, la préférence européenne ainsi que la souveraineté industrielle ne sauraient être des options.

Et en cette année 2026 où nous célébrons les 80 ans de la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz, la CFE Énergies rappelle que les missions de service public et l'intérêt général sont les valeurs cardinales du secteur énergétique français. Dès lors, ce sont en particulier les acteurs des différentes filières de la production d'électricité qui doivent désormais offrir à leurs salariés le même contrat social et la même convention collective afin d'éviter de faire du dumping social une des caractéristiques de la transition énergétique voulue par le Gouvernement.

Depuis 80 ans, ce contrat social, c'est le statut des Industries Électriques et Gazières, statut qu'il faut désormais offrir aux salariés des filières renouvelables. Les employeurs de ces filières, qui ont été si prompts à mettre en exergue les conséquences sociales d'une PPE 3 au rabais, ont ici l'occasion de démontrer leur esprit de responsabilité et leur souci de l'exemplarité sociale.

La clause de revoyure voulue par le Gouvernement sera donc l'occasion de vérifier la capacité des acteurs de la PPE 3 à faire la preuve de leur exemplarité industrielle et sociale.